

ASSOCIATION  
SYNDICALE DES  
SPECIALISTES  
EN O . D . F

Conseil  
d'Administration

Jack Bonnaure

Michel-Henri Decosse

Christiane Ferary

Magali Franck-Lacaze

Mireille Guibert

Patrice Lambertini

Léonardo Matossian

Bernard Olivier

Valérie Pigeot

Philippe Tarot

ASSO

9, avenue Victor Hugo

13200 Arles

[www.asso-odf.org](http://www.asso-odf.org)

## Le Point de nos actions : Où en sommes nous ?

### Sur le fond,

L'action collective que nous avons menée a incontestablement réussi même si cette réussite est partielle, nous allons être remboursés. Le Conseil d'Etat a tranché: nous ne pouvons plus attaquer le texte de la Convention.

Les premiers remboursements arrivent.

Il est encore temps pour ceux qui n'ont pas fait la demande. Vous trouverez la démarche à suivre sur le site de l'ASSO dans la lettre 141.

On nous avait menacé d'une mesure législative qui aurait pu annuler ce remboursement voire le récupérer.

C'est méconnaître l'esprit des lois qui accorde au conventionnel la liberté de régler exclusivement les problèmes que la loi lui réserve.

Mais c'est peut être, par là même aussi, une manoeuvre dilatoire pour négocier de nouveaux (pseudos) avantages conventionnels dont **nous ferions encore les frais.**

La CNSD sera toujours prête, à s'asseoir à la table d'infamie et à accepter l'inacceptable pour éviter (soit disant) le pire.

Il nous faudra rester vigilants et unis !

**L'action individuelle**, qui a pour but de saisir les TASS pour les cotisations 2007 et 2008 sera développée lors de notre **AG**.

En attendant, ceux qui ont saisi le tribunal des affaires de sécurité sociale avec contestation de la cotisation 2006, devront écrire une lettre de désistement dès le remboursement reçu.

**Les contrôles d'activité** et les récupérations d'indus feront aussi l'objet d'une mise au point sur la réglementation, avec ce qu'il ne faut absolument pas faire et ce qu'on peut faire en prenant des risques calculés.

**La publication des honoraires** sur ameli.fr : peut-on s'en sortir ? Réagir ? Comment ? Nous avons déjà posé les principes de la contestation en nous adressant aux caisses et à la Commission Informatique et Liberté.

Enfin, le sujet à la mode, nos **assistantes dans le code de la santé**, ce que nous avons anticipé pour les orthodontistes, en créant une validation et une formation reconnue par notre convention collective. C'est l'ébauche d'une assistante particulière des cabinets d'orthodontie qui aura ses propres compétences définies dans le code de la Santé.

**Notre AG revêt cette année une importance considérable, vous venez d'en mesurer l'ampleur. Ne la ratez surtout pas !!!!!**

**Assemblée Générale le dimanche 9 novembre au palais des Congrès de 18 à 19 heures 30. Nous comptons sur votre présence pour développer tous ces points avec vous et prendre les bonnes décisions.**